



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

À une séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 5 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

6. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du Règlement no 920-2022 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- b. Adoption du Règlement no 922-2022 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007

7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Gracieuseté de salles et contribution financière pour l'évènement DJAM, la convention
- b. Augmentation d'heures de travail d'un employé au service des loisirs
- c. Octroi du contrat pour le projet clé en main pour la construction de jeux d'eau

8. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du Règlement no 924-2022 modifiant le Règlement no 806-2017
- b. Mandat pour services professionnels pour la préparation de plans, devis, estimation et la surveillance pour les travaux de raccordement des puits 13 et 14-2021
- c. Achat de fourniture d'équipement d'éclairage

10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Somme manquante à saisir au surplus accumulé
- b. Résolution pour reddition de compte 2021

11. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion et présentation du Règlement no 927-2022 décrétant les heures d'ouverture de la piste de motocross



- b. Avis de motion et présentation du Règlement no 926-2022 modifiant le Règlement no 840-2018
- c. Cession du lot 6 329 714 - rue du Saphir
- d. Augmentation salariale d'une employée du comptoir de la SAAQ
- e. Subvention au groupe scout Agapogil

12. AGENDA POLITIQUE

- a. Adoption du Règlement no 925-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- b. Dépôt du rapport d'activités de la trésorière (LERM) pour l'année 2021

13. VARIA

- a. ...

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18770-03-2022
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18771-03-2022
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

Salaires bruts payés - Février	
Jean-Pierre Lamontagne	1 326.94 \$
Jonathan Moreau	3 980.82 \$
Alexandre D'Amour	1 326.94 \$
Daniel Laflamme	1 326.94 \$
Jason Bergeron	1 326.94 \$
Prescylle Bégin	1 326.94 \$
Denis Desaulniers	1 326.94 \$
Martine Couture	7 116.38 \$
Cathy Bergeron	5 709.72 \$
Martin Miller	4 327.34 \$
Renault Lepage	6 715.80 \$
Dany Lamontagne	5 844.42 \$
Membres du conseil et cadres :	41 656.12 \$
Employés de voirie et bureau :	50 721.86 \$
Service de sécurité incendie :	16 360.76 \$
Bibliothèque et brigadiers :	11 206.62 \$
Personnel de la SAAQ :	8 670.32 \$
Employés centre Multifonctionnel :	8 828.91 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2022 :	137 444.59 \$



Comptes payés - Février		
Régie intermunicipale	Versement de Recyc-Québec	44 936.00 \$
SAGE inc.	Assurances collectives	8 288.09 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	505.89 \$
Énergies Sonic	Mazout	4 702.54 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - février 2022	848.04 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Club social - février 2022	196.00 \$
Caroline Martineau	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Construction Belco inc.	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Construction Impec inc.	Remb. du dépôt de certificats de localisation	600.00 \$
Construction OMNI MJD inc.	Remb. du dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
Habitations DG	Remb. du dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
Constructions de la Chaudière inc.	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Constructions G.S. inc.	Remb. du dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
Habitations Bô-Model Itée	Remb. du dépôt de certificats de localisation	1 800.00 \$
Mathieu Bouchard	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Ministre des Finances	Demande de CA - prolongement de services	600.00 \$
Eskair	Dépôt 33 % parc - Maison de la Famille	18 849.93 \$
CARRA	Prestation supplémentaire régime de retraite	2 953.00 \$
PitneyWorks	Achat de timbres	10 000.00 \$
Banque Nationale	Remboursement de taxes	1 883.12 \$
Revenu Québec	Ajustement 2021	11.96 \$
Marie-Michelle Saindon et André B.	Remb. du dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
9256-6306 Québec inc.	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Investissement MNJE inc.	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Jean-Denis Audesse	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Jonathan Carrier	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Entreprises Bouchard et frères inc.	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Constructions Carrier et Rancourt	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Pierre-Alexandre Blier	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Stéphane Vallée	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Gino Allard et Évelyne Gingras	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Constructions Daniel & Hervé Blais	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Christine Lepage et Yannick F.	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Jean-Philippe Roseberry et Laurie G.	Remb. du dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	37 684.49 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	11 760.23 \$
Groupe Négotel	Lignes centrex	1 068.30 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	1 435.63 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
CARRA	Cotisation de janvier 2022	1 423.38 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	16 484.99 \$
Bell Mobilité	Modem pour station de pompage	113.40 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	19 516.25 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	13 636.32 \$
CARRA	Cotisation de février 2022	1 423.26 \$
Total des comptes payés pour le mois de février 2022 :		206 296.90 \$

Comptes à payer - Février		
Groupe ABS inc.	Ingénierie agrandissement de la caserne	1 053.45 \$
Aerzen Canada	Roue pour ventilateur aux étangs	353.95 \$
Aiguillage Rousseau	Réparation surfaceuse	78.18 \$
Aqua Zach inc.	Valve	214.15 \$
AQLM	Formation et cotisation 2022	891.05 \$
Astus inc.	Frais pour GPS	370.22 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Pièce	1 694.73 \$
Automatisation JRT inc.	Réparation aux étangs	3 104.33 \$
Stéphane Beaudoin	Heures de niveleuse	827.82 \$
Béda Distribution	Aspirateur avec tuyau et sacs	561.77 \$

**Procès-verbaux du conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Logan Bergeron	Entretien de la patinoire	1 113.75 \$
Bergor	Brosse et patin	2 678.45 \$
Bi-Sports	Chandails de soccer	569.12 \$
Jean-Michel Blouin	Remboursement achat d'un micro pour ordinateur	28.73 \$
Boivin & Gauvin inc.	Bottes de caoutchouc, gants, cagoule, masque, harnais, etc.	6 367.75 \$
Boulon et Écrous A.M. inc.	Boulons et écrous	10.44 \$
Mélanie Boutin	Entraîneuse	141.00 \$
Brandt	Pépine	4 138.38 \$
Buropro Citation	Caisses de papier	813.68 \$
Canac	Pièces et accessoires	208.09 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	227.32 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces et accessoires	109.37 \$
Claude Grenier Ressources humaines	Dossier équité salariale, honoraires professionnels	1 116.52 \$
CMP Mayer inc.	Support pour lance d'attaque sur les camions	413.91 \$
Les commerçants de la Chaudière inc.	Cotisation de février	53.07 \$
Se@o - Constructo	Appel d'offres raccordement des puits 13 et 14	15.84 \$
Contrôle AC	Contrat de service pour un an	4 343.69 \$
Avantis Coopérative BMR	Pièces et accessoires	99.32 \$
Manon Côté	Remboursement achat de caisses de papier	686.90 \$
Côté Fleury inc.	Clé	16.96 \$
Christian Côté	Remboursement achat manteaux isolés	252.93 \$
Martine Couture	Remboursement achat café	209.95 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage de l'hôtel de ville, place Francoeur, centre, salle com.	5 646.43 \$
Delivro	Transport de colis	312.70 \$
Pierre Demers	Remboursement achat bottes de travail	263.82 \$
Desharnais centre du camion	Pneu avant pour pépine	574.87 \$
Distribution les Aventuriers	Présentation festival international du voyageur	569.13 \$
Distributions Securmed	Pansements, bandages, tampons alcoolisés, compresses	284.07 \$
Druide Informatique	Abonnement programme de maintenance Antidote	33.54 \$
Englobe corp.	Services professionnels patinoire couverte	218.45 \$
Les Enseignes Pala	Fluorescent pour machine à liqueur et lettrage	98.65 \$
Les Entreprises Delormes	Travaux rue Laurier - décompte no 3	20 910.27 \$
Les Entreprises Denys Hamel inc.	Projet de division 15 pi.	2 065.13 \$
Enviro-Step Technologies inc.	Entretien Hydro-Kinetic UV	1 178.49 \$
Éqip Solutions	Prolongement rue Industrielle et diverses rues	59 436.81 \$
Équipro	Chariot élévateur pour réparation tuyau gymnase	304.69 \$
EROS	Frais de licence et ajout de 7 effectifs pompiers	1 094.56 \$
Ethier Avocats	Services professionnels - récupération taxes	1 384.52 \$
Eurofins Environnement	Eau potable et eau usée effluent	1 387.47 \$
Fonds des biens et des services	Normes ouvrages routiers	32.82 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	121.10 \$
Gaston St-Pierre et associés	Aide professionnel en urbanisme	8 902.53 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	419.28 \$
Impressions Multi-Images	Sérigraphie chandails camp de jour	2 394.33 \$
Installation René Mailloux	Matériel audiovisuel centre Multifonctionnel	413.91 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite en solution	943.97 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement stationnement (3 mois) et déneigement mars	120 298.36 \$
Laurent Lamontagne	Remplacement brigadière	136.32 \$
Marc-Olivier Laprise	Frais de transport	22.50 \$
Lawson Products inc.	Pièces et accessoires	1 995.31 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	1 504.40 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour la bibliothèque	262.04 \$
Mabarex	Brosse pour dégrilleur	2 042.54 \$
Marché Veilleux	Lait, eau et divers	46.14 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	Manteau, pantalons, chemises, écussons pour pompiers	955.21 \$
Jacques Martineau	Remplacement brigadière	51.12 \$
Maxi Métal inc.	Tube et bouchon	55.06 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois dans Publi-Sac	247.02 \$

**Procès-verbaux du conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Messer Lévis	Gants et location mensuelle	775.42 \$
Métallurgie Laurier inc.	Braquette	55.19 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts	102 717.09 \$
Multi-Accès	Réparation porte automatique du centre Multi.	1 602.92 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de mars	9 790.25 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendie	1 157.13 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide incendie	323.70 \$
Nordik Sports	Pièces et accessoires	108.00 \$
Normand Côté, électricien	Travaux divers en électricité	3 419.87 \$
Novicom Technologie inc.	Licence et batterie de remplacement	2 326.04 \$
Orizon Mobile	Temps antenne télé chasseur	241.45 \$
Parallèle Gestion de Marques	Stratégie en matière d'alliances de marques	10 922.63 \$
Paul Grimard, arpenteur- géomètre	Projet réaménagement route 273 et piste multi. rue Principale	689.85 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement de mars	73 781.52 \$
Perfix inc.	Bancs de vestiaire à la caserne	2 328.24 \$
Pitney Bowes Canada	Frais timbreuse	13.11 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 485.35 \$
Groupe Polyalto	Installation armoires : salles commu. et du conseil	176.37 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Boyau	44.84 \$
Porte de garage SM	Roulement billes précision	580.63 \$
Produits Capital	Sacs, nettoyant, poubelle, batterie, etc.	13 644.06 \$
Québec Linge	Location de tapis	287.36 \$
Rabais campus	Renouvellement de revues pour la bibliothèque	302.15 \$
Réal Huot inc.	Couvercle et bouchon de réparation et réparation bris d'aqueduc	1 044.07 \$
Recyc-Lav inc.	Collecte des gros rebuts	1 327.01 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de mars	26 765.70 \$
Réseau de la Capitale-Nationale	Livres et tarification annuelle pour le soutien au fonctionnement	33 557.02 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et accessoires	624.44 \$
Julie Ruel	Cours de cuisine	500.00 \$
Securitrim (2020) inc.	Chevrons	141.36 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis	Clés coupe double	17.14 \$
Services Frimas inc.	Remplacer une pièce, humidificateur en trouble, maintenance	2 593.92 \$
Signoplus	Flèche passage, borne incendie, logo de couleur	1 332.52 \$
Sintra inc.	MG-20B	228.07 \$
Groupe Solutech	Rechercher bris d'aqueduc par caméra	258.69 \$
Solis marque citoyenne	Stratégie de marque citoyenne	10 635.19 \$
Stanley Black & Decker	Équipement pour camion cube	667.61 \$
Sandra Talbot	Tournage et montage projet culturel	472.50 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc	Services professionnels gén. relations de travail	206.96 \$
Vins au féminin inc.	Soirées thématiques, Bianca Thériault sommelière	2 299.50 \$
Wolseley Canada inc.	Pièces pour réseau d'aqueduc	43.63 \$
Wurth Canada limited	Jeux de clés à douilles	244.38 \$
Xérox Canada Itée	Photocopieur	1 903.54 \$
Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2022 :		581 008.80 \$

18772-03-2022
point no 6a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 920-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO 590-2007**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de modifier et de préciser l'usage des remises desservant une habitation multifamiliale;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur le projet de règlement a eu lieu du 25 janvier au 7 février 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 février 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 920-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18773-03-2022
point no 6b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 922-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part d'un promoteur immobilier afin de permettre l'usage habitation multifamiliale (H-4) maximum de 20 logements, dans la zone 196C en bordure de la route 273;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur le projet de règlement a eu lieu du 25 janvier au 7 février 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 février 2022 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 922-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18774-03-2022
point no 7a

GRACIEUSETÉ DE SALLES ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉVÈNEMENT DJAM, LA CONVENTION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande afin d'avoir la gracieuseté de salles ainsi qu'une contribution financière pour l'évènement DJAM, la convention, qui aura lieu à Saint-Apollinaire la fin de semaine du 15 et 16 octobre 2022;

ATTENDU QUE DJAM est une nouvelle convention 100 % francophone créée par Alex Francoeur et son équipe, et que cet évènement a pour but d'offrir un lieu de partage et d'apprentissage pour tous les danseurs du Québec âgé de 12 à 99 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la demande de partenariat avec monsieur Francoeur.



D'accorder une contribution financière de 2000 \$, ainsi que la gracieuseté des salles nécessaires à l'évènement DJAM, la convention, pour la fin de semaine du 15 et 16 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

18775-03-2022
point no 7b

AUGMENTATION D'HEURES DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE l'adjoint au directeur du service des loisirs, M. Jean-Michel Blouin, a été engagé en septembre 2019 à 28 h par semaine;

ATTENDU QU'il devient nécessaire pour le directeur du service des loisirs d'avoir un adjoint à 35 h par semaine pour l'accompagner dans ses tâches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'augmenter les heures de M. Jean-Michel Blouin, directeur adjoint aux loisirs, à 35 h par semaine au lieu de 28 h, et ce, à compter du 14 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

18776-03-2022
point no 7c

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET CLÉ EN MAIN POUR LA CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres pour le projet clé en main pour la construction de jeux d'eau;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
Tessier Récréo-Parc inc.	2.32
Groupe Relief inc.	2.28
Terrassement Limoges	2.14
Inexco construction inc.	N/A

ATTENDU QUE l'offre de Tessier Récréo-Parc inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Tessier Récréo-Parc inc. le mandat pour le projet clé en main pour la construction de jeux d'eau, pour la somme de 348 860.54 \$ taxes incluses.

Que la dépense soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

18777-03-2022
point no 9a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 924-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 806-2017

ATTENDU QUE le Règlement no 806-2017 est entré en vigueur le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE le Règlement no 917-2021 a été adopté le 10 janvier 2022 et qu'une erreur a été constatée à l'article 5 de ce même règlement;



ATTENDU QU'il y a lieu de refaire un amendement au Règlement no 806-2017 afin de rectifier cette erreur;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 février 2022 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 924-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18778-03-2022
point no 9b

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS, ESTIMATION ET LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PUIITS 13 ET 14-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis, estimation et la surveillance de travaux de raccordement des puits 13 et 14-2021;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
Stantec Experts-conseils Itée	12,12
EMS Infrastructure inc.	7,51
Pluritec	6,29

ATTENDU QUE l'offre de Stantec Experts-conseils Itée a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Stantec Experts-conseils Itée le mandat pour la réalisation de plans, devis, estimation et la surveillance pour les travaux de raccordement des puits 13 et 14-2021, pour la somme de 113 825.25 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

18779-03-2022
point no 9c

ACHAT DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT D'ÉCLAIRAGE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de fourniture de têtes de lumières de rue;

ATTENDU QUE 4 prix ont été reçus, soit :

- Power Q inc. au coût de 35 050.05 \$
- Lumen au coût de 55 500.14 \$
- Normand Côté entrepreneur électricien inc. au coût de 59 198.75 \$
- Elecal au coût de 75 995.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



De faire l'achat de fourniture d'équipement d'éclairage auprès du plus bas soumissionnaire, Power Q inc., au coût de 35 050.05 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

18780-03-2022
point no 10a

SOMME MANQUANTE À SAISIR AU SURPLUS ACCUMULÉ

ATTENDU QU'une erreur informatique s'est produite sur les comptes de taxes en ce qui a trait la compensation pour la consommation d'eau;

ATTENDU QU'il y a un manquement au niveau du revenu des taxes municipales tel que mentionné à l'article 2 du Règlement no 919-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la somme manquante, soit 14 849.41 \$ soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

18781-03-2022
point no 10b

RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

18782-03-2022
point no 11a

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 905-2021 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 905-2021 décrétant les heures d'ouverture du circuit de motocross MX St-Apo pour la saison 2022.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

18783-03-2022
point no 11b

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 926-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 840-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Daniel Laflamme, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 926-2022 modifiant le Règlement numéro 840-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.



18784-03-2022
point no 11c

CESSION DU LOT 6 329 714 - RUE DU SAPHIR

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieur de la firme SNC-Lavalin (dossier no 678 620) pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc dans les prolongements des rues des Turquoises, du Saphir et des Rubis;

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté la cession des lots 6 329 715, 6 329 716, 6 329 717 et 6 329 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière par la résolution numéro 18763-02-2022 adopté le 7 février dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession du lot 6 329 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à Gestion VJR inc.

Cette partie de la rue du Saphir cédée à la Municipalité pour la somme de 1.00 \$ est considérée comme publique, mais le promoteur ne sera pas déchargé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

18785-03-2022
point no 11d

AUGMENTATION SALARIALE D'UNE EMPLOYÉE DU COMPTOIR DE LA SAAQ

ATTENDU QUE madame Chantal Gauthier a été engagée au comptoir de la société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en février 2013 comme préposée;

ATTENDU QUE madame Gauthier n'avait aucune expérience dans le domaine et que le salaire octroyé avait été attribué en conséquence;

ATTENDU QUE madame Gauthier est à l'emploi de la Municipalité depuis maintenant 9 ans et qu'elle a acquis de l'expérience au cours de ces années;

ATTENDU QUE madame Gauthier exécute les mêmes tâches que l'autre préposée; elle effectue également l'ouverture et la fermeture du bureau en l'absence de la responsable des bureaux de la SAAQ et s'assure du bon fonctionnement;

ATTENDU QUE madame Gauthier a déposé une demande d'augmentation salariale auprès des membres du conseil municipal et de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la demande de madame Chantal Gauthier et d'augmenter son salaire au même taux horaire que l'autre préposée, c'est-à-dire 22.01 \$, et ce, à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

18786-03-2022
point no 11e

SUBVENTION AUX SCOUTS DU 127^E GROUPE AGAPOGIL

ATTENDU QUE le 127^e groupe scout Agapogil a déposé une demande écrite à la Municipalité afin de leur octroyer un soutien financier pour mener à bien leur mission d'éducation sociale;

ATTENDU QUE parmi les 36 jeunes inscrits cette année, 18 sont résidents de Saint-Apollinaire;



ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ce regroupement, la somme de 900 \$ pour les 18 enfants de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

18787-03-2022
point no 12a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 925-2022 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel, de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 février 2022, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6 et qu'une présentation du projet de règlement a été faite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 925-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18788-03-2022
point no 12b

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE (LERM) POUR
L'ANNÉE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2021 tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (LERM).

Adopté à l'unanimité.

18789-03-2022
point no 15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 mars 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.



18790-03-2022
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 mars 2022 à 20 h 22 .

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 4 AVRIL 2022